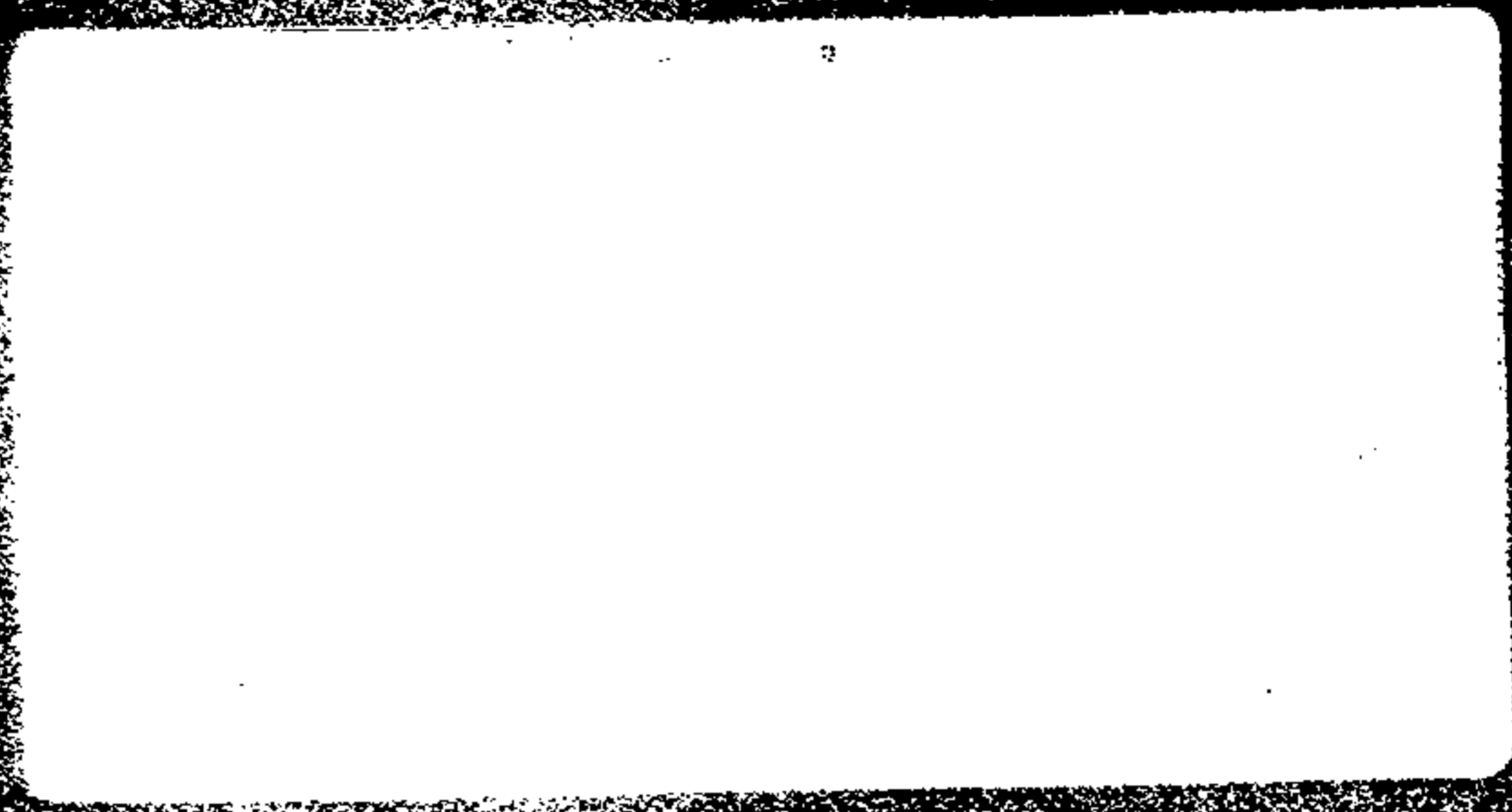


95 506

28 Nov 1995



# CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

SOCIÉTÉ ANONYME DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
AU CAPITAL DE 500.000 F  
INSCRITE SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
DOMICILIÉS DANS LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE REIMS

2, RUE DU CHÂTEAU D'EAU • 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES • TEL. 03 24 56 22 55 • FAX 03 24 59 46 00  
RCS CHARLEVILLE B 348 931 577 • SIRET 348 931 577 00012 • IDENTIFICATION TVA : FR 37 348 931 577

A3264

**SOCIETE F.C.H.**  
**Sente du Colombier**  
**76480 ANNEVILLE - AMBOURVILLE**

◇◇◇

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE ANONYME

**SOCIETE F.C.H.**  
**Sente du Colombier**  
**76480 ANNEVILLE - AMBOURVILLE**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE ANONYME**

Mesdames, Messieurs,

Par décision unanime des Associés en date du 21 Octobre 1999, nous avons été désignés en qualité de Commissaire à la transformation de votre société en société anonyme, chargés de faire un rapport sur la situation de la société (Article 69 de la Loi du 24 Juillet 1966) et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'Associés ou de tiers (Article 72-1 de la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée).

Dans le cadre de cette mission, nous devons également attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, conformément aux dispositions de l'article 56-1 du décret du 23 Mars 1967.

Les documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission ont été mis à notre disposition. Outre le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis à la date du 31 Décembre 1998, il nous a été communiqué une situation au 30 Juin 1999.

Préalablement à la transformation en société anonyme, les conditions suivantes doivent être remplies :

- le capital social doit être au moins égal au capital minimum exigé pour les sociétés anonymes,
- le nombre des associés doit être au moins égal à sept.

## **I. PREAMBULE**

La société a été constituée par acte sous seing privé en date à Isles les Meldeuses du 26 Octobre 1992, pour une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro B 388 983 587.

Aux termes de cette inscription, la société a pour objet "tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de toutes sablières, gravières, carrières et ballastières,
- la réparation et l'entretien de camions et matériels roulants de carrières,
- toutes opérations d'achat, de conservation et de vente de tous terrains,
- l'acquisition, la gestion et la vente de tous biens meubles et immeubles et en particulier de toutes valeurs mobilières".

La société clôture son exercice social le 31 Décembre de chaque année. Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 1999. Le résultat bénéficiaire de l'exercice 1998 s'élevant à 1.008.640 francs a été affecté à l'amortissement partiel du Report à nouveau négatif.

Après cette affectation, le compte Report à nouveau présente un solde débiteur de 166.286 francs.

Par ailleurs, la situation au 30 Juin 1999 couvrant l'activité de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 1999 au 30 Juin 1999 dégage un résultat bénéficiaire s'élevant à 724.485 francs.

Le capital de la société s'élève à ce jour à 13.600.000 francs, divisé en 136.000 parts sociales de 100 francs chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le nombre des Associés, après cessions de parts intervenues le 17 Novembre 1999, est de sept.

## **II. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS (Article 72-1 de la Loi du 24 Juillet 1966)**

Les biens composant le patrimoine social et figurant à la situation au 30 Juin 1999 étaient les suivants après déduction des amortissements et provisions pratiqués :

### ACTIF

#### ACTIF IMMOBILISE

– Fonds commercial .....	4.100.000 F
– Terrains .....	12.417.508 F
– Constructions .....	402.343 F
– Installations techniques, matériel et outillage .....	852.484 F
– Avances sur immobilisations .....	6.119.534 F
– Titres de participation (actions détenues dans la SOCIETE FINANCIERE DE LA PAYELLE et représentant 16 % du capital de cette société) .....	6.398.400 F
– Dépôts de garantie .....	<u>2.200 F</u>
Total de l'Actif immobilisé .....	<u><u>30.292.469 F</u></u>

**ACTIF CIRCULANT**

– Stocks matières premières, approvisionnements .....	308.171 F
– Stocks produits finis .....	1.343.770 F
– Créances sur clients (après provision pour dépréciation) .....	6.457.643 F
– Autres créances .....	1.101.978 F
– Disponibilités .....	<u>86.690 F</u>
Total de l'Actif circulant .....	<u>9.298.252 F</u>

**COMPTES DE REGULARISATION**

– Charges constatées d'avance .....	91.003 F
– Charges à répartir .....	<u>149.229 F</u>
Total des Comptes de régularisation .....	<u>240.232 F</u>

**RECAPITULATION :**

Actif immobilisé .....	30.292.469 F
Actif circulant .....	9.298.252 F
Comptes de régularisation .....	<u>240.232 F</u>
TOTAL DE L'ACTIF .....	<u>39.830.953 F</u>

**PASSIF**

Le passif du bilan au 30 Juin 1999 comprend :

– Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	6.062.131 F
– Les dettes financières diverses .....	10.228.339 F
– Les sommes dues aux fournisseurs .....	3.145.638 F
– Les dettes fiscales et sociales .....	730.591 F
– Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	4.751.183 F
– Les autres dettes .....	<u>9.103 F</u>
TOTAL DU PASSIF .....	<u>24.926.985 F</u>

En outre, il convient de tenir compte :

– d'une provision pour remise en état des sols .....	651.880 F
– et d'une provision pour risques .....	<u>75.000 F</u>
	<u>726.880 F</u>

L'actif net s'établit donc à :

Total de l'actif .....		39.830.953 F
Total du passif .....	24.926.985 F	
Provisions pour risques et charges .....	<u>726.880 F</u>	<u>25.653.865 F</u>
Actif net .....		<u>14.177.088 F</u>

Rappelons que le capital social s'élève à 13.600.000 francs.

### III. SITUATION DE LA SOCIETE (Article 69 de la Loi du 24 Juillet 1966)

Les contrôles que nous avons accomplis nous ont permis de constater que l'actif social n'était pas obéré par des moins values latentes.

Par ailleurs, vos Gérants nous ont assuré qu'aucun événement n'était susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur de l'actif social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

#### CONCLUSION

En conclusion, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au capital social et que le nombre des Associés est à ce jour de sept.

L'ensemble des dispositions exigées par la loi étant rempli, rien ne s'oppose à notre avis à la transformation de votre société à responsabilité limitée en société anonyme.

Charleville-Mézières, le 19 Novembre 1999,

Le Commissaire à la transformation,  
CHAMPAGNE ARDENNE REVISION,

---

Jean-Marie VAUTION,  
Mandataire social.